

## PROGRAMME DE CERTIFICATION DE LA CONFORMITÉ (VoC) ROYAUME DU MAROC

### 1. NORMATIVE

<b>Autorité:</b>	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique – MICEVN.
<b>Notification:</b>	Convention pour la Prestation de Services de Vérification de la Conformité des Produits Industriels importés au Maroc, signée le 16/12/2019, en vertu de la loi n° 24-09 relative à la Sécurité des Produits et des Services, complétée par le décret n° 02-212-502 et l'ordonnance n° 3873-13.
<b>Date de début:</b>	1 <sup>er</sup> février 2020 Période transitoire jusqu'au 20 juin 2020 – date d'arrivé au Maroc
<b>Cadre règlementaire:</b>	<a href="http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/surveillance-du-march%C3%A9">http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/surveillance-du-march%C3%A9</a>
<b>Portée de la vérification:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision documentaire</li> <li>• Inspection physique</li> <li>• Tests de laboratoire</li> <li>• Délivrance d'un certificat</li> <li>• Validation du certificat à destination</li> </ul>

### 2. PRODUITS

<b>Produits soumis à un contrôle :</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Électroménagers</li> <li>2. Les appareils électriques</li> <li>3. Autres produits électriques</li> <li>4. Matériaux de construction (tuyaux, plaques, équipements sanitaires, isolation, panneaux de bois, ciment, fenêtres, verre...)</li> <li>5. Appareils à gaz/pétrole.</li> <li>6. Jouets, aires de jeux et paniers pour enfants, couches pour bébés, mobilier, etc.</li> <li>7. Textiles, chaussures, cuir, vêtements.</li> <li>8. Produits chimiques (détergents, peinture, bitume, allumettes, briquets...)</li> <li>9. Produits en plastique (conteneurs et sacs en plastique...).</li> <li>10. Produits en contact avec les aliments (ustensiles de cuisine, vaisselle...).</li> <li>11. Équipements de protection individuelle (PPE), casques de moto</li> <li>12. Pièces détachées pour voitures (pneus, pièces détachées pour voitures).</li> </ol> <p>Biens d'occasion soumis au contrôle de conformité et biens personnels exemptés selon la procédure locale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Liste des produits industriels selon la réglementation technique marocaine:</b> <a href="http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/liste%20des%20produits%20contrôles%20a%20l'importation%20au%20maroc.pdf">http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/liste%20des%20produits%20contrôles%20a%20l'importation%20au%20maroc.pdf</a></li> <li>• <b>Liste de produits contrôlés au Maroc:</b> <a href="http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Liste%20des%20produits%20contrôles%20au%20MAROC%20V1.pdf">http://www.mcinet.gov.ma/sites/default/files/Liste%20des%20produits%20contrôles%20au%20MAROC%20V1.pdf</a></li> </ul>
--	---

### 3. EXIGENCES TECHNIQUES

<b>Exigences de conformité:</b>	<p>La conformité des produits selon les normes applicables en vigueur* est démontrée par des documents de conformité délivrés par des organismes accrédités, des laboratoires internes de fabricants certifiés et/ou des essais en laboratoire.</p> <p>* Les normes d'application sont les réglementations techniques particulières et autres réglementations adoptées par un ordonnance du MICEVN conformément à l'article 9 de la Loi n° 24-09 et les spécifications techniques relatives aux caractéristiques de sécurité requises d'un produit.</p> <p>Informations détaillées sur le site du ministère de l'industrie:  <a href="http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/surveillance-du-march%C3%A9">http://www.mcinet.gov.ma/fr/content/surveillance-du-march%C3%A9</a></p>
<b>Spécifications nationales:</b>	Produits électriques: prise selon NM 06.6.090 (type C/E), tension nominale : 220V, fréquence 50 Hz.
<b>Marquage :</b>	<p>Marques et instructions en arabe.</p> <p>Le marquage CeMim est obligatoire pour les produits électriques et les jouets, conformément aux normes suivantes : 2573-14 (de sécurité électrique), 2574-14 (de compatibilité électromagnétique), 2575-14 (de sécurité des jouets) et 3228-13 (de marquage).</p>
<b>Autres exigences spécifiques:</b>	Déclaration de conformité et fiche technique obligatoires pour les produits électriques et les jouets selon les normes n° 2573-14, 2574-14, 2575-14 et 3228-13.

### 4. PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE

<b>Demandeur:</b>	Exportateur pour vérification dans les pays exportateurs
<b>Type de demande:</b>	Demande de certificat (RFC)
<b>Documents requis:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facture finale (la facture proforma est acceptée uniquement pour la demande)</li> <li>• Documents de conformité (rapports d'essais, certifications de produits, rapports d'analyse, certification du système de gestion de la qualité fournie par les exportateurs selon les exigences techniques)</li> <li>• <i>Packing List</i></li> </ul>
<b>Information requise:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les codes douaniers (SH)</li> <li>• La valeur FOB</li> <li>• Le numéro de licence d'importation, déclaration unique de marchandises ("DUM")</li> </ul>

<p><b>Routes d'application:</b></p>	<p><b>ROUTE A</b></p>  <p><b>ROUTE B</b></p>  <p><b>ROUTE C</b></p>  
<p><b>Bureau de vérification:</b></p>	<p>Applus+ Fomento Contrôle</p>

## 5. TESTS

<p><b>Cas d'application:</b></p>	<p>Dans le cadre du contrôle sur le territoire marocain ou de la vérification dans les pays d'exportation lorsque les documents de conformité ne sont pas disponibles ou ne sont pas satisfaisants.</p>
<p><b>Critères des laboratoires:</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoire agréé par le MICEVN conformément à la loi 24-09 pour les essais et analyses effectués dans le cadre des exigences de l'évaluation de la conformité sur le territoire marocain.</li> <li>• Laboratoire accrédité par la norme ISO/IEC 17025 pour les essais et analyses effectués dans le cadre des exigences de l'évaluation de la conformité dans le pays d'exportation.</li> </ul>
<p><b>Tests:</b></p>	<p>Conformément aux exigences de la réglementation technique d'application.</p>

## 6. L'INSPECTION PHYSIQUE

<p><b>Portée de l'inspection:</b></p>	<p>Selon la normative de contrôle des importations sur le territoire marocain ou de la vérification dans les pays d'exportation lorsque les documents de conformité ne sont pas disponibles ou ne sont pas satisfaisants.</p>
---------------------------------------	---

<b>Inspection à destination:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoire agréé par le MICEVN conformément à la loi 24-09 pour les essais et analyses effectués dans le cadre des exigences de l'évaluation de la conformité sur le territoire marocain.</li> <li>• Laboratoire accrédité par la norme ISO/IEC 17025 pour les essais et analyses effectués dans le cadre des exigences de l'évaluation de la conformité dans le pays d'exportation.</li> </ul>
<b>Test de charge:</b>	Ne s'applique pas
<b>Fermeture du conteneur:</b>	Ne s'applique pas
<b>Échantillonnage:</b>	En cas de test (voir section 5 ci-dessus)
<b>Type de rapport émis:</b>	Rapport de résultats du PSI (RI)

## 7. LES PROCÉDURES DE FACILITATION

Pour la vérification dans les pays d'exportation :

- Registres
- Licences

Période de transition jusqu'au 20 juin 2020 - date d'arrivée au Maroc

## 8. CONCLUSION DE L'ÉVALUATION

- Certificat de la Conformité (VoC)
- Rapport des résultats (RF)

## 9. FRAIS\*

	<b>Contrôle des marchandises au Maroc</b>	<b>Inspection des marchandises dans les pays exportateurs</b>
<b>Les frais à prendre en charge par :</b>	Importateur	Exportateur
<b>Procédure:</b>	Contrôle sur le territoire marocain (inspection locale) ou révision du VOC (certificat de conformité) délivré à l'étranger.	Vérification de la conformité des marchandises dans le pays d'exportation.
<b>Frais:*</b>	350 dirhams marocains	Le pourcentage de la valeur FOB des marchandises : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Route A</b> : 0,45 % (minimum 315 \$ - maximum 2 500 \$)</li> <li>• <b>Route B</b> : 0,40% (Minimum 300 USD - Maximum 2 500 USD)</li> <li>• <b>Route C</b> : 0,25% (Minimum 280 USD - Maximum 2 400 USD)</li> </ul>

\* Les frais ne comprennent pas les taxes

\* Les frais qui ne sont pas inclus :

- Tests : à citer au cas par cas.
- Re-inspection en cas d'échec de l'inspection ou si la durée de l'inspection est supérieure à 4 heures.
- Audits
- Les dépenses engagées par l'exportateur pour présenter les marchandises à l'inspection et/ou aux essais.
- Supervision du chargement et du scellement des conteneurs.

## 10. CONTACT

<b>Adresse</b>	APPLUS FOMENTO CONTRÔLE Rue Faïdi Khalifa 33 Casablanca 21000, Maroc
<b>Téléphone:</b>	+212 664 72 44 37 / +212 522 22 88 25 /+212 649 57 22 86
<b>Email:</b>	<a href="mailto:conformity.maroc@applusfomentocontrole.com">conformity.maroc@applusfomentocontrole.com</a>

---

Les informations contenues ne dispensent pas les exportateurs ou les importateurs de leurs obligations de se conformer à la réglementation du pays en matière d'importation. Bien que tous les efforts aient été déployés pour garantir l'exactitude des informations, à la date de publication du présent document, Applus Fomento Contrôle décline toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions. En outre, les informations peuvent être modifiées ultérieurement, comme annoncé par les autorités du pays importateur. Il est donc conseillé aux exportateurs de consulter Applus Fomento Contrôle et les autorités avant l'expédition des marchandises concernant la délivrance du certificat de conformité.